

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie,
des finances, du budget et
de la fonction publique

N° 122-2019

Papeete, le 24 octobre 2019

RAPPORT

Relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2018-96 APF du 6 décembre 2018 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par messieurs les représentants Antonio PEREZ et Luc FAATAU

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentants,

Par lettre n° 7429/PR du 17 octobre 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2018-96 APF du 6 décembre 2018 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019.

Le projet de collectif n° 4-2019 répond à un double objectif : d'une part, l'inscription de mesures techniques pour ajuster les dépenses permettant de mener à bien les projets initiés, et d'autre part, le soutien aux satellites du Pays en difficultés. Il est financé en quasi-totalité par un prélèvement sur les réserves.

Après prélèvement sur les réserves en collectif 1-2019 (soit 5,213 milliards F CFP)¹ et en collectif 3-2019 (soit 3,754 milliards F CFP)², le présent collectif propose d'opérer un prélèvement d'un montant de 1,751 milliard F CFP. À l'issue de ce collectif, le solde disponible s'élèvera désormais à 10,711 milliards F CFP.

I. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1,855 milliard F CFP

A. Les modifications apportées aux recettes de fonctionnement

Dans le cadre du chantier lié au recouvrement des amendes pénales émanant d'une réglementation de compétence du Pays, une nouvelle procédure d'exécution financière des décisions de justice a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019.

En effet, conformément à l'article 20 de la loi organique statutaire de 2004, le produit de ces amendes est désormais versé au profit de la Polynésie française.

¹ Délibération n° 2019-26 APF du 8 avril 2019

² Délibération n° 2019-60 APF du 8 juillet 2019

Le premier bilan semestriel fait état de 5 776 décisions exécutées au profit du Pays pour un montant global de 185 millions F CFP dont 64 millions F CFP soit 35 % ont été recouverts. Il est donc raisonnable d'inscrire pour l'année 2019, une prévision de recette de 100 millions F CFP à ce titre.

Dans une moindre mesure, les participations de l'État dans les domaines de l'éducation et du sport sont ajustées comme suite aux notifications reçues.

Enfin, un prélèvement sur les réserves à hauteur de 1,751 milliard F CFP, dont 1,174 milliard F CFP à destination de la section d'investissement, complète le financement des différentes mesures détaillées ci-après.

B. Les modifications apportées aux dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- La mission 960 - Pouvoirs publics (+ 30 millions F CFP) avec 20 millions F CFP nécessaires au fonctionnement du cabinet de la Présidence et 10 millions F CFP dédiés à la prise en charge du transport et de l'hébergement des délégations des pays du Pacifique Sud participant au One Planet Summit Oceania qui se tiendra en fin d'année 2019.
- La mission 962 - Personnel (+ 5,8 millions F CFP) avec 5 millions F CFP pour la prise en charge des indemnités compensatrices de 3 agents dans le cadre de leur formation en métropole pour occuper des postes de chefs d'établissements d'enseignement et avec 800 000 F CFP pour les heures supplémentaires de 33 agents de la direction des transports terrestres compte tenu notamment d'un surcroît d'activité exceptionnel pour la cellule des cartes grises et celle de la restriction du droit de conduire.
- La mission 965 - Développement des ressources propres (+ 73 millions F CFP) qui prévoit une subvention d'équilibre à la société Kai Hotu Rau de manière à ce qu'elle puisse rembourser au Pays les sommes qu'elle lui doit au titre de l'avance octroyée en 2015.
- La mission 967 - Travail et emploi (+ 187 millions F CFP) pour équilibrer la branche allocation complémentaire de retraite des personnes ayant cotisé moins de 15 ans au régime général des salariés.
- La mission 968 - Culture et patrimoine (+ 3 millions F CFP) pour des subventions aux associations. Cette mesure est financée par redéploiement de crédits en provenance de la mission 969 *Enseignement*.
- La mission 969 - Enseignement (+ 3 millions F CFP) qui comprend, outre le redéploiement de 3 millions F CFP en faveur de la mission 968 *Culture et patrimoine*, 4,8 millions F CFP (financés par l'État) pour la formation des enseignants au numérique et aux sciences informatiques et 1,8 million F CFP pour l'externalisation des interventions informatiques de trois établissements d'enseignement pilote (maintenance des réseaux et maintenance matérielle).
- La mission 970 - Santé (+ 319 millions F CFP) pour une subvention d'équilibre au centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) pour compenser en partie le déficit global de l'année et assurer la continuité des soins.
- La mission 971 - Vie sociale (- 0,5 million F CFP) en raison de l'ajustement de la participation de l'État dans le domaine du sport.
- La mission 975 Transports (+60 millions F CFP) compte tenu de la ré-imputation et de l'ajustement des dépenses liées au relogement de la DPAM dans les locaux de la Sat Nui, précédemment imputées en section d'investissement.

II. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2,606 milliards F CFP

Il convient de préciser que des écritures d'ordre (E/O) d'un montant global de 1,432 milliard F CFP sont inscrites tant en recette qu'en dépense. Elles concernent :

- L'acquisition immobilière du terrain de Télé diffusion de France à Mahina (432 millions F CFP) dont la signature de l'acte de vente est prévue pour le 31 octobre 2019. Cette opération s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine de la commune.
- L'acquisition immobilière du domaine Martin à Raiatea (1 milliard F CFP) dans le cadre de la politique de développement de lotissements agricoles aux Îles-sous-le-vent.

Ainsi, hors E/O, la section d'investissement s'équilibre à 1,174 milliard F CFP.

A. Les modifications apportées aux autorisations de programme

Les mouvements en autorisation de programme, hors E/O, représentent un total de 2,840 milliards F CFP dont notamment, par ordre décroissant :

- Des subventions au CHPF d'un montant global de 783 millions F CFP dont 492 millions concerne du matériel biomédical (307 millions F CFP), un scanner de radiothérapie (85 millions F CFP) et du matériel informatique (100 millions F CFP).
- L'avance en compte courant à l'huilerie de Tahiti de 670 millions F CFP, de manière à ce que l'activité d'achat du coprah se poursuive sans interruption pendant la période transitoire consécutive à la fermeture prochaine de la caisse de soutien des prix du coprah.
- Les travaux d'aménagement du domaine de Puunui : + 230 millions F CFP suite à l'obtention d'un financement de l'État au titre du fonds exceptionnel d'investissement.
- Les travaux complémentaires du lycée et collège de Bora Bora : + 130 millions F CFP.
- Les consultations relatives aux travaux préparatoires (dépollution du site et démolition partielle des bâtiments existants) concernant les lieux de mémoire des essais nucléaires : + 120 millions F CFP.
- L'acquisition d'un scanner pour l'hôpital de Taiohae : + 100 millions F CFP.
- Le versement d'une subvention de 60 millions F CFP pour financer une partie de l'acquisition d'une vedette hauturière de sauvetage et d'assistance médicale en mer pour l'archipel des Marquises, dont l'opérateur serait la fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM). La collectivité et l'État participeront à parité au financement de cette opération dont la réalisation permettrait d'assurer une meilleure sécurité maritime des populations dans l'archipel des Marquises.

B. Les modifications apportées aux crédits de paiement

Les crédits de paiement, hors E/O, se répartissent comme suit :

- À la mission 905 - Développement des ressources propres : 670 millions F CFP pour l'avance en compte courant à l'huilerie de Tahiti et 38 millions F CFP pour les aides à la pêche lagonaire.
- À la mission 908 - Culture et patrimoine : 10 millions F CFP pour les lieux de mémoire des essais nucléaires.
- À la mission 910 - Santé : 287 millions F CFP pour le CHPF, 83 millions F CFP pour l'institut Louis Malardé au titre des avances de subvention à verser, et 50 millions F CFP pour l'acquisition du scanner de l'hôpital de Taiohae.
- À la mission 915 Transports : 36 millions F CFP pour une première avance à verser à la FEPSM pour la vedette hauturière de sauvetage et d'assistance médicale en mer.

Un récapitulatif des totaux des crédits de paiement 2019 par mission est annexé au présent rapport.

Enfin, 5 modifications de libellés d'autorisations de programme sont proposées.

Examiné en commission le 24 octobre 2019, le projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2018-96 APF du 6 décembre 2018 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2019 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Luc FAATAU